



BAREME D'HONORAIRES

AU 01 JANVIER 2017

Ventes d'immeubles à usage d'habitation	
De 0 à 100 000 €	6% TTC avec un minimum de 1 500€
De 100 000 à 500 000 €	5% TTC
De 500 000 à 1 000 000 €	4% TTC
Plus de 1 000 000 €	3% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.